

# La négociation salariale de branche en 1987

par Nicole Lanfranchi\*

Au début de 1987 la négociation salariale de branche s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par les habitudes prises peu à peu en matière de négociations salariales depuis le blocage des salaires en octobre 1982 et par les incertitudes sur l'évolution des prix.

Au niveau des branches on a vu s'affirmer progressivement le mécanisme suivant : programmation des hausses en début d'année sur la base des objectifs affichés d'inflation annuelle, la hausse totale étant répartie en général sur un ou deux relèvements. Ce mécanisme avait fonctionné en 1986 mais le glissement des prix prévu initialement à 2,9 % s'était finalement limité à 2,1 % : des gains de pouvoir d'achat avaient donc été distribués en cours d'année tant pour les minima conventionnels que pour les salaires réels et ceci a provoqué un ralentissement inhabituel de la négociation salariale en fin d'année 1986. En revanche tout laisse à penser au début de 1987 que la forte contribution apportée par l'extérieur à la désinflation ne se renouvellera pas. Il y a là un cap difficile à passer pour la politique salariale d'autant plus que l'objectif d'une hausse annuelle limitée à 1,7 %, fixé par les pouvoirs publics, perd de sa crédibilité dès le début de l'année.

Quelle sera l'attitude des négociateurs et des salariés devant la hausse des prix de ce début d'année ? Les recommandations faites par certaines branches se situent dans le cadre des prévisions gouvernementales mais la majorité d'entre elles n'ont pas encore conclu d'accords salariaux. Y aura-t-il entraînement des prix sur les salaires ?

L'analyse qui suit s'efforcera de montrer que les partenaires sociaux, face aux incertitudes du début d'année, puis aux révisions à la hausse des objectifs d'inflation, ont maintenu la désindexation des salaires sur les prix.

## La couverture salariale

Le fait marquant réside cette année dans la progression du nombre d'avenants salariaux, beaucoup plus rapide que celle des textes ayant

conclu au moins un avenant portant sur les salaires, et à fortiori, du nombre de textes ayant enregistré au moins un relèvement. En effet, le nombre de textes ayant enregistré au moins un relèvement dans l'année varie peu. Tous niveaux confondus, 336 textes ont revalorisé leurs salaires au moins une fois en 1987 (contre 325 en 1986).

En revanche le nombre moyen d'avenants par texte (tableau 3) retrouve un niveau proche de celui de 1983. On assiste donc à une rupture dans les mécanismes qui

s'étaient progressivement mis en place dans le passé et qui s'appréciait depuis 1984 par le nombre décroissant d'avenants salariaux signés dans l'année. Ce phénomène est largement imputable à la révision en hausse des objectifs d'inflation et ne permet pas d'affirmer que la programmation en début d'année d'un calendrier de hausses sur l'année ait disparu.

\* Nicole Lanfranchi est chargée d'études à la division « Salaires et Conventions Salariales » du Service des études et de la statistique.

**TABLEAU 1 : NOMBRE TOTAL D'AVENANTS SALARIAUX ET DE TEXTES AYANT EU AU MOINS UN AVENANT SALARIAL (SELON LA DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT, CHIFFRES PROVISOIRES DISPONIBLES EN MAI DE CHAQUE ANNÉE)**

	1983	1984	1985	1986	1987
Nombre d'avenants salariaux	608	554	511	451	510
dont :					
- niveau national	230	250	272	233	247
- niveau infranational	378	304	239	218	263
Nombre de textes (conventions et accords professionnels ayant eu au moins un avenant salarial)	368	346	333	299	314
dont :					
- niveau national	130	146	163	145	148
- niveau infranational	238	200	170	154	166

**TABLEAU 2 : NOMBRE DE TEXTES AYANT PRÉVU AU MOINS UN RELÈVEMENT SALARIAL (SELON LA DATE D'EFFET DE CE RELÈVEMENT)\***

	1983	1984	1985	1986	1987
Conventions collectives nationales	164	145	164	154	150
Accords professionnels nationaux	7	6	9	10	7
Total textes nationaux	171	151	173	164	157
Textes infranationaux	262	240	214	161	179
Ensemble	433	391	387	325	336

\* Les décisions unilatérales, quelque soit leur portée, sont rigoureusement exclues de ce comptage.

**TABLEAU 3 : NOMBRE D'AVENANTS PAR TEXTES**

	1983	1984	1985	1986	1987
Niveau national	1,77	1,71	1,67	1,61	1,66
Niveau infranational	1,59	1,52	1,41	1,41	1,58
Ensemble	1,65	1,60	1,53	1,51	1,62

En 1987, le niveau atteint permet de conclure d'emblée à une activité intense, au moins dans les branches où la négociation a abouti : il y a plus d'accords sur un champ conventionnel stable, évalué au moyen du nombre des textes ayant révisé au moins une fois leurs salaires dans l'année. Au total, le nombre d'avenants salariaux retrouve son niveau de 1985, soit 14 % de plus qu'en 1986. La programmation des hausses d'une année sur l'autre existe encore, mais devient une pratique marginale ; elle perd, il est vrai, de son sens dans le contexte actuel.

Ce phénomène de programmation, suivi de manière fine sur l'échantillon des branches conventionnelles couvrant plus de 10 000 salariés, avait déjà régressé en 1986 : 19 conventions collectives avaient prévues en 1985 au moins un accord prenant effet en 1986. En 1987, il perd encore de son importance en volume, puisque 15 conventions collectives ont conclu en 1986 un accord prenant effet en 1987, mais aussi en portée car les accords ont toujours été signés fin 1986, avec effet en tout début de 1987.

Les résultats selon le niveau géographique de négociation diffèrent quelque peu ; le niveau national enregistre une légère baisse (157 textes contre 164 en 1986) alors que le niveau infranational rompt avec le processus de baisse amorcé depuis 1983 : 179 textes contre 161 en 1986 (tableau 2).

Il est encore trop tôt pour parler d'un sursaut de l'activité conventionnelle au niveau décentralisé : il faudrait que cette tendance se poursuive et que diminue le caractère très irrégulier des résultats de la négociation infranationale. Cependant ce regain d'activité est imputable aux branches couvrant un effectif inférieur à 10 000 salariés. L'essentiel des conventions collectives infranationales de plus de 10 000 salariés est en effet constitué des conventions de la métallurgie. Or, pour ces branches, les résultats sont médiocres. La part des conventions ayant enregistré au moins un relèvement dans l'année est passé successivement de 66 % en 1985, à 55 % en 1986 et 47 % en 1987.

### Le contenu de la négociation : le comportement des partenaires sociaux

En 1985 et 1986, les partenaires sociaux s'étaient rigoureusement calés sur les objectifs de prix.

**TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES CONVENTIONS COLLECTIVES OU ACCORDS PROFESSIONNELS SELON LE NOMBRE DE RELÈVEMENTS ENREGISTRÉS DANS L'ANNÉE**

1986	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés %	Effectifs concernés % V.A.	Textes concernés %	Effectifs concernés % V.A.
1 Relèvement	35,0	45,4 1 405 476	38,7	36,6 313 834
2 Relèvements	43,5	40,9 1 267 696	48,0	41,5 355 904
3 Relèvements	18,0	10,9 336 321	9,3	20,7 176 779
4 Relèvements	3,0	0,8 23 802	3,3	0,2 1 844
5 Relèvements et plus	0,5	2,0 62 389	0,7	1,0 8 587
Total	100,0	100,0 3 095 684	100,0	100,0 906 780

1987	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés %	Effectifs concernés % V.A.	Textes concernés %	Effectifs concernés % V.A.
1 Relèvement	32,9	50,6 1 534 641	42,3	70,1 1 018 179
2 Relèvements	36,8	31,6 960 079	41,7	18,5 269 616
3 Relèvements	21,1	9,0 274 995	14,2	2,9 41 708
4 Relèvements	5,9	7,5 226 672	1,2	1,0 14 058
5 Relèvements et plus	3,3	1,3 37 616	0,6	7,5 109 120
Total	100,0	100,0 3 034 003	100,0	100,0 1 452 681

La pratique de la désindexation implique en principe que les revalorisations salariales soient effectuées indépendamment de la hausse des prix constatée. La fixation par les pouvoirs publics d'un objectif de hausse des prix sur l'année sert de référence aux branches conventionnelles dans leur détermination du montant des hausses accordées.

Pour 1987, le Gouvernement, après avoir misé sur le rythme d'inflation de 1,7 % en glissement sur 12 mois (2,0 % en moyenne), est contraint de réviser ses objectifs qui passent à 2,4 % en glissement (2,5 % en moyenne). Le CNPF quant à lui se limite à faire des recommandations non chiffrées : les majorations de salaires, quand elles seront possibles, doivent rester très sensiblement en-deçà de celles consenties en 1986. Seules quelques branches importantes, tels le pétrole, le textile, l'industrie de l'habillement, la chimie, les travaux publics, font connaître fin décembre 1986 ou début janvier 1987 leur politique salariale pour l'année, par le biais il est vrai de recommandations patronales.

Devant les prévisions plutôt pessimistes des divers instituts de conjoncture (à la mi-mai, l'INSEE prévoit 3,6 % d'inflation sur l'année) les syndicats de salariés insistent alors sur la nécessité d'incorporer des clauses de rendez-vous dans les accords de salaires (1).

Le nombre de relèvement par convention collective et leur date d'effet permettent d'apprécier la stratégie des partenaires sociaux face à cette conjoncture particulière. Le tableau 4 montre que la répartition des conventions collectives selon le nombre de relèvements enregistré a varié de manière significative, le phénomène étant plus marqué au niveau national : la part des conventions collectives ayant enregistré un relèvement unique est en légère baisse, celles qui en ont programmé 2 a nettement décliné, alors qu'un nombre croissant d'entre elles ont eu 3 relèvements ou plus dans l'année.

En outre, il est important de noter des modifications intervenues dans la structure des effectifs concernés qui laissent pressentir un bouleversement profond dans les habitudes

(1) L'émergence de ce phénomène est difficilement quantifiable. Pour l'appréhender correctement, il faudrait pouvoir le distinguer du mode de révision des salaires prévu contractuellement dans le texte de certaines conventions collectives, ou même des clauses rencontrées dans les accords salariaux, faisant obligation de se réunir en cas de baisse du pouvoir d'achat. On peut toutefois établir que 77 branches ont prévu une clause de rendez-vous en 1987 (21 au niveau national, 56 au niveau infranational) sans pouvoir cependant déterminer l'ancienneté de ces clauses dans le texte de la convention collective. En 1986, leur nombre était de 70 (20 au niveau national, 50 au niveau infranational).

**TABLEAU 5 : RÉPARTITION DES RELÈVEMENTS SELON LE MOIS D'EFFET (EN %)**

Niveau en 1987	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
National	12,5	2,8	8,3	13,0	3,9	4,9	14,0	3,4	4,2	18,5	7,0	7,5	100,0
Infranational	14,1	6,9	6,3	10,7	9,4	7,5	11,3	0,3	4,7	13,4	6,9	8,5	100,0
Ensemble	13,3	4,8	7,2	11,9	6,6	6,2	12,6	1,8	4,5	16,1	6,9	8,1	100,0

  

Niveau en 1986	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
National	19,4	3,6	7,7	13,2	5,2	7,1	13,5	0,6	3,9	15,8	4,8	5,2	100,0
Infranational	16,4	6,7	5,7	16,2	5,7	6,0	14,4	0,3	4,4	14,4	6,4	3,4	100,0
Ensemble	17,9	5,1	6,8	14,3	5,4	6,6	14,0	0,5	4,1	15,1	5,9	4,3	100,0

de négociations. En effet l'effectif concerné par un relèvement unique croît au niveau national. Mais cette augmentation est encore plus importante au niveau infranational ; les effectifs concernés ont plus que triplés en un an.

On peut donc penser que les grosses conventions sont plus à même d'appliquer une politique d'augmentation des salaires sur l'année et de programmer un seul relèvement, alors que les petites conventions procèdent au coup par coup, en réajustant leur stratégie salariale en fonction de l'évolution conjoncturelle.

Le calendrier des relèvements subit également des modifications (tableau 5). En proportion, le mois de janvier 1987 a connu une baisse sensible du nombre de relèvements ; en revanche, leur part s'est accrue au cours du 4<sup>e</sup> trimestre, pour atteindre avec plus de 30 % un niveau identique à celui observé au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1982, qui marquait la sortie de la période de blocage des salaires. Le rapprochement entre calendrier et fréquence des relèvements témoigne du fait que les branches ont adopté une position attentiste. En majorité elles ont soit accordé une hausse limitée en janvier tout en se réservant la possibilité de se rencontrer à nouveau en cours d'année, soit attendu quelques mois un éclaircissement de l'horizon économique avant de conclure.

Le regain d'activité au cours du 4<sup>e</sup> trimestre correspond bien à la confirmation par l'observation de l'inflation réelle des objectifs d'évolution des prix annoncés dès le mois de juin.

### Le montant des relèvements

Ce fort clivage entre début et fin d'année n'est pas sans incidence sur le montant des hausses accordées.

La répartition des conventions collectives selon le relèvement total accordé pour l'année (tableau 6) fait

**TABLEAU 6 : RÉPARTITION DES CONVENTIONS COLLECTIVES SELON LE RYTHME DE HAUSSE ANNUELLE**

1986	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés %	Effectifs concernés %	Textes concernés %	Effectifs concernés %
- 1 %	6,7	2,1	3,1	2,6
+ 1 % à 2 %	9,5	2,5	9,2	7,0
+ 2 % à 3 %	39,2	27,2	26,5	44,5
+ 3 % à 4 %	23,0	39,3	20,4	11,3
+ 4 % à 5 %	9,5	7,9	11,2	1,5
+ 5 % à 6 %	6,7	13,8	7,1	25,1
+ 6 % à 7 %	2,7	1,7	3,1	0,3
+ 7 % à 8 %	-	-	5,1	4,3
+ 8 %	2,7	5,5	14,3	3,4
Total	100,0		100,0	100,0

1987	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés %	Effectifs concernés %	Textes concernés %	Effectifs concernés %
- 1 %	4,6	1,0	4,0	13,2
+ 1 % à 2 %	11,5	3,6	14,0	21,4
+ 2 % à 3 %	32,2	44,8	21,0	9,5
+ 3 % à 4 %	34,5	22,3	20,0	18,2
+ 4 % à 5 %	11,5	23,8	14,0	1,8
+ 5 % à 6 %	3,5	2,9	8,0	3,9
+ 6 % à 7 %	1,1	1,0	6,0	5,6
+ 7 % à 8 %	-	-	5,0	23,4
+ 8 %	1,1	0,6	8,0	3,0
Total	100,0		100,0	100,0

**TABLEAU 7 : RYTHME DE HAUSSE ANNUEL**

	1985	1986	1987
<b>Niveau national</b>			
q 25	4,5	2,2	2,3
q 50	5,1	2,8	3,0
q 75	8,0	3,7	3,6
<b>Niveau infranational</b>			
q 25	4,7	2,4	2,0
q 50	6,0	3,3	3,4
q 75	8,3	5,3	5,3

**TABLEAU 8 : RYTHME DE HAUSSE MENSUEL**

	1985	1986	1987
<b>Niveau national</b>			
q 25	0,38	0,21	0,17
q 50	0,42	0,28	0,22
q 75	0,52	0,33	0,28
<b>Niveau infranational</b>			
q 25	0,39	0,22	0,21
q 50	0,47	0,28	0,25
q 75	0,61	0,40	0,33

Au niveau national, l'explication de ce phénomène peut être une compensation intervenue entre 1987 et 1986 car les hausses accordées dans ces branches en 1986 étaient un peu supérieures à la norme.

Au niveau infranational, le phénomène est plus complexe car plus de 30 % des effectifs concernés ont bénéficié d'une hausse inférieure à 2 % et 26 % d'une hausse supérieure à 7 %. Ces derniers sont probablement couverts par des conventions n'ayant plus négocié depuis une période supérieure à l'année. Ceci explique sans doute l'augmentation de l'activité conventionnelle infranationale.

Au niveau national, la médiane des hausses s'établit à 3,0 %, niveau plus élevé qu'en 1986 (tableau 6) et également supérieur à l'objectif d'évolution des prix. On pourrait supposer que les branches, influencées par les prévisions pessimistes, ont accordé un peu plus. Mais cette hypothèse est infirmée quand on

examine les hausses de salaires ramenées à un rythme mensuel (tableau 7). La médiane s'établit à 0,22, niveau sensiblement inférieur à 1986. Devant le gain de pouvoir d'achat pressenti dès la fin 1986, les branches ont probablement cessé de négocier au 4<sup>e</sup> trimestre 1986. En conséquence, les hausses annuelles accordées en 1987 couvrent la fin de l'année 1986 et la totalité de l'année 1987. La faiblesse de la hausse mensuelle peut également résulter des hausses de fin d'années, plus faibles car calculées au plus juste pour se caler sur le rythme alors connu des prix. La dispersion autour de la norme annuelle est très faible ; ce résultat tendrait à prouver que la recommandation du CNPF, qui faisait de la situation économique de chaque branche l'un des fondements de la détermination du montant des augmentations générales, a pu rencontrer des difficultés concrètes d'application, les enjeux dépassant parfois la seule situation économique de la branche.

Au niveau infranational, les résultats sont moins marqués, mais ne

contredisent par la tendance observée au niveau national. La norme d'augmentation annuelle s'établit à 3,4 % avec un écart interquartile à peine plus élevé en 1987 (2,0 % - 5,3 %) qu'en 1986 (2,4 % - 5,3 %).

Ramené à l'année, le rythme mensuel moyen de hausse correspond à une moyenne annuelle inférieure aux normes d'augmentation observées, et ce quelque soit le niveau de la négociation. Cette moyenne annuelle (2,6 % pour le niveau national, 3,0 % pour le niveau infranational) est aussi inférieure à l'évolution du SMIC (+3,4 % de juillet 86 à juillet 87). Mais il faut rappeler que le SMIC a bénéficié en mars 1987 d'un relèvement automatique de 2,4 % en raison de la hausse de 0,9 % de janvier 1987, alors qu'il n'avait pas bougé depuis juillet 1986.

S'inscrivant dans une logique de désindexation des salaires sur les prix, il n'est pas surprenant que les hausses conventionnelles soient inférieures à celle du SMIC. ■

## 1987 : le traitement social et la reprise de l'emploi amorcent une légère baisse du chômage \*

Après un début d'année médiocre, la croissance de l'activité s'est accélérée à partir du deuxième trimestre pour atteindre des niveaux élevés au second semestre, notamment dans certains secteurs industriels. Au total, la progression du produit intérieur brut marchand s'établit à 2,3 % après 2,2 % en 1986. Dans cet ensemble, l'accélération de la croissance industrielle est sensible avec +1,8 %, après +0,1 % en 1985 et +0,3 % en 1986 : fin 1987, elle dépasse pour la première fois nettement son niveau de 1980.

La poursuite des restructurations a continué à peser sur l'emploi, dont

l'évolution a même pu paraître en cours d'année, déconnectée de celle de l'activité. Les données plus complètes maintenant disponibles et le recul de quelques mois qui a confirmé les tendances à l'œuvre en fin d'année permettent un bilan plus sûr : les effectifs ont légèrement progressé en 1987 dans les secteurs marchands non agricoles, +0,5 % soit environ 60 000 emplois supplémentaires, en prenant en compte le développement de l'intérim et l'impact des mesures prises en faveur des jeunes — ici sous forme de stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP).

Sur fond de croissance des ressources en main-d'œuvre, cette amélioration de l'emploi et la mise en œuvre de mesures supplémentaires en faveur des chômeurs de longue durée et des jeunes se traduisent par une légère baisse du chômage. Fin décembre 1987, 2 767 600 demandeurs d'emploi de catégorie 1 étaient inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi, soit 12 300 de moins que fin décembre 1986 (-0,5 %). La baisse est notable à la rentrée : -2,7 % en trois mois soit -70 000 demandeurs environ ; elle est très significative pour les jeunes de moins de 25 ans (-8,4 %).

### La reprise progressive de l'emploi

Sur la base des éléments connus au printemps, les analyses concluaient au maintien de l'emploi total au voi-

\* Division conjoncture de l'emploi et du marché du travail du Service des études de la statistique.

Pour de plus amples informations, se reporter au « Bilan de l'Emploi » DSTE n° 43-44, Octobre 1988, à paraître.